



Prise en charge frais d'avocat par la succession

Par **markoliv**, le **19/07/2009** à **16:00**

Bonjour,

Je suis héritier avec mon frère d'une succession, mon frère ne se prononce pas. Cela dure depuis un moment et les frais s'accumulent (taxe d'habitation, appel de fonds de syndicats, assurances, etc...). J'ai du prendre un avocat pour tenter de faire avancer les choses.

Ma question: puis-je me faire rembourser par la succession les frais d'avocat engagés pour régler celle-ci? J'ai un doute car je n'ai bien entendu pas l'accord de mon frère, mais j'agis quand même dans l'intérêt de la succession.

Merci de votre réponse.

Marc